Image not found or type unknown

Bien immo apres heritage et sci

Par **ninouse**, le **14/06/2014** à **18:08**

bonjour notre maman etant décédée nous avons hérités de la maison valeur 80000 euros maison qui ne se vends pas à cause de la crise sans doute ou autre toujours est il qu'elle ne se vends pas.. etant tous les 4 en accord ous avons pensé faire une sci et la mettre en location . ma femme ne pas très partante cela dit (je suis marié les autres non)
ma première question ma femme peut elle mettre ce véto?
ensuite comment ca se passerais pour faire cette sci faut il faire un prêt pour la maison etc l'état prendra t'il un part sur la sci les impots à quoi dois je m'attendre ma femme à t'elle raison d'avoir des craintes?)
cordialement merci de m'aider

Par **domat**, le **14/06/2014** à **18:19**

bjr,
vous n'avez pas besoin de créer une sci pour mettre ce bien en location.
une sci est une société qui doit de gérer comme une société pour ne pas être perçu comme une société fictive.
la création d'une sci n'est pas gratuite.
l'indivision constituée par tous les indivisaires peut mettre le bien en location, l'indivision peut désigner un indivisaire pour gérer ce bien.
je vous conseillerais de demander conseil d'un notaire avant de constituer cette sci.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés